CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord a adopté une politique de reconnaissance des organismes le 16 août 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord souhaite modifier sa Politique de reconnaissance des organismes ;

ATTENDU QUE cette politique ne cherche pas à limiter les ressources disponibles, mais plutôt à les répartir en fonction des objectifs communs des organismes de la municipalité, de reconnaître leurs efforts et de supporter leurs actions;

ATTENDU QUE cette démarche permettra aux élus et fonctionnaires municipaux concernés de connaître les besoins des organismes qui gravitent sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette politique a pour objectif de consolider le partenariat entre la municipalité et les différents acteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que la Politique de reconnaissance des organismes soit adoptée par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

MISSION DU SERVICE DES LOISIRS

Le service des loisirs a comme mandat de valoriser et d'encourager l'implication de chaque citoyen dans le développement de sa communauté par l'offre d'activités et de service sur son territoire. La municipalité vise la collaboration et la concertation avec les citoyens et les organismes du milieu.

Le service mise sur la gestion participative, le partenariat et la concertation de façon à contribuer au développement des volets suivants :

- Loisirs, culture et activités éducatives;
- Vie communautaire;
- Sports et activités physiques;
- Organisation d'événements.

L'implication citoyenne est fondamentale à la réalisation de la mission du service et nécessaire afin de répondre adéquatement aux besoins du milieu.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique vise à mettre en place un partenariat entre les organismes et la municipalité afin de desservir au mieux les citoyens de cette dernière. Pour ce faire, la politique établit des critères accessibles et précis permettant à un regroupement de personnes d'être reconnu à titre d'organisme et de bénéficier du support de la municipalité dans la réalisation d'une mission, à savoir, offrir des activités intéressantes et diversifiées aux citoyennes et citoyens et ainsi veiller au bien-être de sa population.

La Municipalité a également à cœur une saine gestion des fonds publics et c'est dans cette optique qu'elle souhaite offrir des services de qualité à sa population. Enfin, la détermination des besoins de tous les citoyens de Wentworth-Nord demeure un principe d'intervention important qui est pris en considération pour la reconnaissance des organismes.

Les principaux objectifs de cette politique sont :

- Établir un partenariat avec les organismes du milieu;
- Déterminer les formes de soutien accessible;
- Offrir le soutien aux divers organismes;
- Susciter la communication entre la municipalité et les acteurs du milieu;
- Développer une approche municipale uniforme et transparente envers les organismes et associations à but non lucratif;
- Appuyer les efforts des bénévoles pour soutenir l'effort communautaire;
- Favoriser la participation citoyenne;
- Garantir la juste distribution des ressources;
- Identifier les différents types d'organismes et les domaines d'interventions.

CATÉGORIES D'ORGANISMES RECONNUS

Le statut d'organisme reconnu confère à ce dernier un droit d'accès à certains services ainsi que des obligations, variables selon leur statut. Cinq catégories d'organismes sont reconnues soit :

- Local;
- Régional;
- Partenaire;
- Association;
- Regroupement de résident.

LES CRITÈRES DE RECONNAISSANCE

- Le Service offert par l'organisme;
- Le Statut légal de l'organisme;
- La provenance des membres;
- Entente de services existante avec la Municipalité.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

DÉFINITION ET CONDITION POUR ÊTRE RECONNU COMME ORGANISME

Organisme local

Organisme qui contribue de façon prioritaire à l'animation et au soutien du milieu de vie de la municipalité par la mise en place d'une offre de services aux citoyens. Ses actions sont en lien avec les secteurs d'intervention reconnus, et ce, dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie.

- Plus de 50% des membres du conseil d'administration doivent être des citoyens de Wentworth-Nord;
- Plus de 50% des membres (participants aux activités de l'organisme) doivent être des citoyens de Wentworth-Nord;
- 100% des activités doivent se dérouler sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord.

Organisme régional

Organisme qui contribue à l'animation du milieu de vie de Wentworth-Nord par la mise en place d'une offre de services aux citoyens. Ses actions sont en lien avec les secteurs reconnus, et ce, dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie.

- Doit offrir ses services et activités à la population de Wentworth-Nord, et ce, sans discrimination.

Organisme partenaire

Organisme qui contribue de façon complémentaire à l'animation et au soutien du milieu de vie de Wentworth-Nord par l'organisation et l'offre de services à ses membres ou à la population générale.

Ses actions sont en lien avec les secteurs d'intervention reconnus, et ce, dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Association

Regroupement de bénévoles qui ne détient pas le statut d'organisme à but non lucratif, mais se réunit pour réaliser des objectifs communs et qui répond à un besoin de la population.

Regroupement de résidents

Regroupement de deux ou plusieurs personnes qui ne détient pas le statut d'organisme à but non lucratif mais qui désirent se réunir dans un but déterminé qui répond à un besoin.

CRITÈRES DE RECONNAISSANCE

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

- Détenir un statut juridique d'organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué et œuvrant en sport, plein air, culture, loisirs et vie communautaire (à l'exception des associations et regroupement de résidents);
- Avoir un conseil d'administration non rémunéré et élu démocratiquement en assemblée générale;
- Inclure une résolution du conseil d'administration exprimant le souhait de déposer une demande de reconnaissance et un engagement à respecter les conditions et les exigences liées à cette reconnaissance;
- Offrir des services aux résidents de la Municipalité qui répondent aux besoins de la population;
- Poursuivre une mission, des objectifs et poser des actions en partageant la vision, la mission, les enjeux, les orientations et les valeurs de la municipalité;
- Démontrer que ses activités ne concurrencent pas les activités d'un organisme ayant la même mission dans la municipalité;
- Respecter les politiques, les lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

DÉPÔT DES DEMANDES

Les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année à nos bureaux municipaux situés au : 3488, rte Principale, Wentworth-Nord, Québec, J0T 1Y0 ou par courriel à : secretariat@wentworth-nord.ca un accusé réception sera transmis au demandeur avisant du traitement de la demande dans un délai raisonnable ne dépassant pas soixante (60) jours.

La Municipalité s'engage à garder confidentielles toutes les informations concernant l'organisme, qui lui seront transmises.

Après l'analyse du dossier, le Conseil municipal prendra la décision d'accorder ou non la reconnaissance et une résolution du Conseil municipal viendra confirmer l'accréditation de l'organisme, le cas échéant.

Sont exclus du processus de reconnaissance :

- Les partis politiques;
- Les organismes syndicales et ordres professionnels;
- Les organismes religieux;
- Les entreprises privées;

Afin de maintenir leur statu d'organisme reconnu, ceux-ci doivent fournir les documents suivants (applicable selon leur catégorie) :

- Numéro au Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Liste des membres du conseil d'administration avec adresse postale, courriel et numéro de téléphone;
- Preuve de détention d'une assurance responsabilité (si nécessaire);
- Liste des membres de l'organisation avec adresse postale, courriel et numéro de téléphone;
- Tout autre document demandé dans le cadre d'entente spécifiques ou tout autre document jugé pertinent.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

DÉDOUBLEMENT DES ACTIVITÉS

La Municipalité de Wentworth-Nord, afin d'éviter la reconnaissance de plusieurs organismes offrant les mêmes services, se réserve le droit de refuser de reconnaître un organisme dont les services et activités sont similaires ou identiques à un organisme déjà reconnu.

Dans l'éventualité où plusieurs organismes évoluant dans le même domaine d'activités ou offrant des services similaires présenteraient une demande de reconnaissance, la Municipalité évaluera celle-ci en fonction des critères suivants :

- La reconnaissance d'un organisme local sera priorisé;
- En présence de deux organismes locaux, l'organisme dont la mission se rapproche le plus de celle de la Municipalité sera celui qui bénéficiera de la reconnaissance;
- Dans l'éventualité où aucun des deux critères précédents ne permettrait de prioriser l'une ou l'autre des demandes, l'organisme desservant le plus de citoyens de la municipalité sera celui qui bénéficiera de la reconnaissance.

Toutefois, le Conseil municipal se réserve, en tout temps, le droit d'analyser tout cas d'exception.

RENOUVELLEMENT

La reconnaissance sera accordée pour une période de vingt-quatre (24) mois à partir de la date de confirmation de l'octroi par résolution du conseil municipal et est renouvelable sur demande tant que les conditions sont respectées, et ce, sans qu'une résolution du conseil ne soit requise pour le renouvellement. L'organisme devra faire parvenir à la municipalité :

- Une demande de renouvellement de sa reconnaissance;
- La mise à jour de ses documents, s'il y a lieu.

La Municipalité pourra, si elle le juge opportun, demander à l'organisme de remplir à nouveau le formulaire de demande pour une réévaluation du dossier.

RÉVOCATION DE LA RECONNAISSANCE

Advenant que l'organisme ou un de ses membres déroge aux principes et à la vision de la Municipalité ou que la demande de reconnaissance comportait une fausse déclaration, celle-ci se réserve le droit de révoquer toute reconnaissance attribuée à un organisme quel qu'il soit.

Une révocation de la reconnaissance entraîne automatiquement, s'il y a lieu, la perte de toute forme de soutien accordé par la municipalité.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Les services offerts aux organisations reconnues visent à soutenir leurs actions et favoriser une offre d'activités et de services de qualité aux citoyens de la municipalité. De plus, les besoins seront comblés selon l'ordre de priorité suivant, tout en tenant compte de la capacité budgétaire de la municipalité, de la disponibilité des ressources humaines nécessaires, ainsi que de la disponibilité des locaux et équipements :

1. Demande en provenance des Services municipaux;
2. Organisme local;
3. Regroupement de citoyens;
4. Organisme régional;
5. Organisme partenaire;
6. Association

Les services de soutien sont offerts dans plusieurs domaines et varient en fonction du statut de reconnaissance accordée. Le Service des loisirs mettra tout en œuvre pour satisfaire les demandes, mais ne peut s'engager à garantir le service demandé dans les délais demandés.

Ces services sont divisés en quatre catégories, soit :

1.-Le soutien administratif et professionnel

- Activité de reconnaissance des bénévoles;
- Consultation pour échanger sur votre activité dans le but de vous épauler.

2.-Les promotions et communication

- Le soutien promotionnel et publicitaire sur le site web de la municipalité;
- Le soutien promotionnel et publicitaire sur les panneaux d'affichage municipaux;
- Le soutien promotionnel et publicitaire sur la page Facebook de la municipalité;
- Le soutien promotionnel et publicitaire dans l'infolettre et journal de la municipalité.

Afin d'être publié, Le texte devra être concis et complet et l'organisation devra y être clairement identifiée. Il devra être transmis à la municipalité au minimum 10 jours ouvrables avant la date de publication désirée.

Les conditions suivantes relatives au contenu doivent être respectées :

- La Municipalité a l'obligation d'afficher en français seulement;
- Les messages doivent s'adresser à tous les citoyens et pas seulement aux membres de l'organisme;

Les contenus suivants seront exclus d'office :

- Les messages à but lucratif (vente, publicité etc.);
- Les messages à caractères politiques, partisan ou religieux;
- La mention d'une entreprise privée à moins qu'elle agisse à titre de commanditaire de l'événement;
- Les messages promouvant un événement qui a lieu à l'extérieur du

territoire de la municipalité.

La Municipalité se réserve le droit de demander une modification à un message, de le refuser, de changer la période d'affichage ou de le reporter à une date ultérieure, si elle le juge nécessaire.

De plus, la Municipalité pourrait interrompre sans préavis la diffusion des messages si une situation d'urgence venait à survenir sur le territoire.

3.-Le soutien physique et technique

- Prêt d'espace pour activité;
- Prêt d'équipement pour activité;
- Prêt et transport d'équipement pour activité.

Il faut se référez à la Politique de location de salle et de prêt d'équipement de la municipalité. Le formulaire doit être rempli et remis au responsable du Service des loisirs.

Les demandes seront évaluées en fonction de l'ordre de priorité établi précédemment. Un suivi de la demande sera effectué dans un délai raisonnable suivant la réception.

4.-Le soutien financier

- Aide financière

Pour toute aide financière, une demande officielle doit être présentée au Conseil municipal qui en évaluera la demande. Un retour sera fait dans les quinze (15) jours suivant la décision prise par le Conseil municipal.

VALORISATION DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Les critères d'invitation à l'activité de reconnaissance des bénévoles pour les organismes locaux, les organismes régionaux, les organisme partenaires et les associations sont de deux (2) membres bénévoles s'étant impliqués et démarqués de façon significative au sein de l'organisme.

La façon de reconnaître les bénévoles est déterminée par le Conseil municipal, la Direction générale et le Service des loisirs. (Exemples : remise de prix lors de soirée ou déjeuner, etc.)

Régent Gosselin Maire suppléant	Ron Kelley Directeur général et Greffier-trésorier
Adoption de la politique :	**Le 21 février 2024**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ANNEXE A

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME

RENSEIGNEMENT SUR L'ORGANISME

Nom et coordonnées de votre organisme		
Nom :		
Numéro au Registre des entreprises du Québec (REQ) :		
Adresse de correspondance :		
Ville et code postal :		
Téléphone :		
Courriel :		

L'organisme est-il dirigé par :	
Un conseil d'administration ☐	Un comité de gestion ☐
Nombre de membres :	

Nom et coordonnées du président (e) ou responsable de l'organisme		
Nom :		
Adresse de correspondance :		
Ville et code postal :		
Téléphone :		
Courriel :		

Précisez en quelques lignes la mission poursuivie et les objectifs visés par l'organisme

Quelles ont été vos sources de financement au cours de la dernière année ?	
Sources :	Pourcentage des revenus :
Cotisation des membres ☐	%
Tarification des activités ☐	%
Subvention municipale ☐	%
Subvention provinciale ☐	%
Subvention fédérale ☐	%
Autres subventions ☐ Précisez :	%

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

L'organisme emploie-t-il du personnel rémunéré ?				
Oui ☐			Non ☐	
		Nombre de postes	Titre du poste	Nombre d'heures travaillées par an
Permanent (toute l'année)	Temps plein (30h/sem ou plus)			
	Temps partiel (moins de 30h /sem)			
Occasionnel (une partie de l'année seulement)				

Membres du Conseil d'administration ou comité de gestion			
1.-Nom :			
Fonction :			
Adresse de Correspondance :			
		Code postal	
Téléphone :			
Courriel :			
2.-Nom :			
Fonction :			
Adresse de Correspondance :			
		Code postal	
Téléphone :			
Courriel :			
3.-Nom :			
Fonction :			
Adresse de Correspondance :			
		Code postal	
Téléphone :			
Courriel :			
4.-Nom :			
Fonction :			
Adresse de Correspondance :			
		Code postal	
Téléphone :			
Courriel :			

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

RENSEIGNEMENT SUR LA CLIENTÈLE-CIBLE

Quel est le territoire desservi par l'organisme :

_____

_____

_____

De façon générale, dans quel groupe se situe la clientèle régulière ?		
Clientèle	Nombre de participant	Pourcentage
Enfants (0-11 ans)		%
Adolescents (12-17)		%
Jeune adultes (18-30)		%
Adultes		%
Aînés		%

Indiquez, pour l'ensemble des activités, la proportion de la clientèle résidente sur le territoire de Wentworth-Nord	
90 % et plus ☐	75 à 89 % ☐
50 à 74 % ☐	49 % et moins ☐

L'organisme intervient principalement auprès :	
D'autres organisme ☐	% d'intervention
De personnes ☐	% d'intervention
Ces personnes ou la clientèle desservie rencontrent-elles généralement des obstacles à leur intégration communautaire ?	
Oui ☐	Non ☐
Si oui, ces obstacles sont-ils liés à :	
Une incapacité physique ☐	Une incapacité intellectuelle ☐
Un problème de santé mentale ☐	À leur origine ethnique ☐
Une difficulté financière ☐	Autre ☐ Précisez :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

RENSEIGNEMENT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME

Veuillez indiquer les principales activités et services offerts par l'organisme.

Estimez le plus précisément possible le pourcentage du travail effectué par des bénévoles et/ou par un ou des employés de l'organisme.

Les services rendus (ou les activités de l'organisme) sont dispensés par :	
Des bénévoles	%
Des employés	%

À quelles fins et combien d'heures par année les bénévoles œuvrent-ils ?	
Pour des tâches administratives reliées au fonctionnement de l'organisme	
Nombre de personnes :	Heures totales par année :
Pour des tâches reliées à la réalisation des activités ou des services offerts par votre organisme	
Nombre de personnes :	Heures totales par années :

Le (s) champ (s) d'actions de l'organisme est :		
Description		Pourcentage
☐	Loisirs	%
☐	Récréatif	%
☐	Arts et culture	%
☐	Sport et plein air	%
☐	La vie de quartier	%
☐	L'éducation populaire	%
☐	Le soutien matériel	%
☐	La santé	%
☐	Les services sociaux	%
☐	L'environnement	%
☐	Le transport	%
☐	Autres Précisez :	%